

## Lettre d'information n° 8 mars 2004

### SOMMAIRE

**Editorial : les réseaux dialoguent avec les députés**

**Combien de réseaux dans le canton ?**

**Activités 2004 du le réseau**

**Sites WEB d'ARCOS et du BOUM-BRIO**

**Activité 2003 du Boum-Brio : des chiffres en augmentation**

**Rapports annuels des membres**

**Haute Combe : les lits de courts séjour sont bien utilisés**

**Courts séjours : les dépliants ont été réactualisés**

**2<sup>e</sup> cours IEMS sur les réseaux**

### Editorial

**Les réseaux dialoguent avec les députés**

Deux interventions parlementaires + une diminution du FIACRE au budget 2004 : ce sont les signes manifestes des questions dont les réseaux font l'objet actuellement. Et les réseaux seront également à l'ordre du jour du Grand Conseil dans le cadre du débat sur le Rapport de politique sanitaire que leur présentera le Conseil d'Etat lors de la session de mars-avril.

Pour préparer ce débat, les réseaux se sont présentés le 2 mars dernier devant le Groupe Santé du Grand Conseil. Une trentaine de députés y ont participé et ont posé de multiples questions. Les représentants des réseaux, directeurs d'institutions, médecins praticiens, principalement, ont donné de nombreux exemples de l'utilité des réseaux pour leur pratique et pour le fonctionnement du système de soins.

On peut avancer plusieurs explications sur les causes de ces doutes, alors même que le Grand Conseil avait voté à une très large majorité la création des réseaux en 1997, en adoptant les modifications de la LPFES (Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires et des réseaux de soins).

1<sup>ère</sup> explication : le manque d'informations. Il est certain que les réseaux ont passé beaucoup de temps à se constituer, à mettre en place leurs structures, à faire démarrer leurs projets. Communiquer avec l'extérieur, avec les autorités en particulier, n'a pas été la priorité.

2<sup>e</sup> explication : le fonctionnement en réseau représente un changement de culture en profondeur. En permettant la concertation de tous les acteurs de la santé, en construisant des filières de soins, les représentations des uns et des autres se modifient, une plus grande confiance entre institutions se fait jour, mais cela ne se voit pas au premier coup d'œil.

3<sup>e</sup> explication : un malentendu. Le Grand Conseil est à la recherche d'économies. Et certains députés avaient compris que les réseaux permettraient d'en faire. Or les réseaux permettent d'éviter des dépenses et d'utiliser mieux les ressources à disposition. Que l'on songe aux courts séjours qui permettent de raccourcir les durées de séjour en hôpital: ce sont plusieurs milliers de journées d'hospitalisation économisées chaque année.

Les députés ont-ils entendu avec quelle conviction les représentants des réseaux ont réaffirmé que les réseaux étaient indispensables au fonctionnement du système de soins ? On l'espère.

### Combien de réseaux dans le canton ?

La question du nombre de réseaux a été posée lors de la rencontre avec les députés. A cet égard, la religion des uns et des autres n'est pas toujours la même. De son côté, l'Etat, M. Charles-Louis RoCHAT en particulier, souhaite que le nombre des réseaux passe de 7 à 4 et on peut prévoir que le découpage serait en gros le même que pour les secteurs psychiatriques, soit quatre régions :

*Région Ouest* : la fusion des réseaux de Nyon-Rolle (ARSOL) avec celui

de Morges-Aubonne (Resco) a déjà eu lieu. Le réseau s'appelle l'ARC (Association des réseaux de la Côte).

*Région Nord* : les trois réseaux d'Orbe-La Vallée (AROVALL), Yverdon (Renova) et de Payerne (Santé-Broye) sont en cours de fusion.

*Région Est* : les réseaux de la Riviera (ASCOR) et la Fédération de soins du Chablais sont en pourparlers et collaborent sur plusieurs projets.

*Région Centre* : ARCOS ne verra pas de changement compte tenu de sa taille.

Les députés ont posé des questions sur l'opportunité de regrouper les réseaux. Pour certains, il y aura peut-être une perte de proximité. Les représentants des réseaux ont dit leur souci du maintien des relations de proximité au sein des réseaux, mais également leur souhait d'une plus grande efficacité au niveau des structures.

### Activités 2004 du réseau

**Lors de l'Assemblée générale d'ARCOS du 12 février dernier, les membres ont accepté les projets que le comité leur a présentés, ainsi que le budget de fonctionnement du réseau.**

Les réseaux fonctionnent sur la base d'un contrat de prestations avec l'Etat et le renouvellement annuel se fait par avenant. L'avenant 2004 est prêt et les projets sont les suivants :

Psychogériatrie en réseau : Le terme de *Psychiatrie de l'âge avancé* a été préféré à celui de Psychogériatrie, pour sortir d'une vision essentiellement centrée sur les démences et prendre en compte tous les types de troubles psychiques de l'âge avancé.

Deux axes de travail seront développés durant 2004 :

- Un axe « dispositif de consultance en 2<sup>e</sup> ligne » pour les équipes de 1<sup>ère</sup> ligne et les médecins praticiens,
- Un axe « Formation aux entretiens de réseau ». La communication entre professionnels a en effet été considérée comme une priorité de développement.

**Soins palliatifs** : les activités de l'équipe mobile de soins palliatifs se poursuivent et se développeront. Dès le mois de mars, l'équipe sera formée de deux infirmières (Mmes Agnès Khelifa et Lina Martignier Jaeggi) et de deux médecins (Dr Anne Vacanti Robert et Nathalie Steiner), toutes 4 à mi-temps.

Les médecins-relais continueront leurs rencontres. Une 1<sup>ère</sup> rencontre a été fixée au jeudi 6 mai, de 14h15 à 17h30 (auditoire Ch. Olivier, CHUV). Les thèmes abordés seront : chimiothérapie palliative (Dr Roger Stupp, CCO), nutrition artificielle à domicile et en EMS (Prof. Michel Roulet, Unité de nutrition clinique, CHUV) et traitement de la douleur en rhumatologie (Dr Jacques-Antoine Pfister, CTR de Mottex).

Les sessions d'actualisation des compétences pour les infirmières-ressource sont également prévues en 2004. La 1<sup>ère</sup> aura lieu le lundi 29 mars prochain, de 14h00 à 17h15 à l'auditoire de l'Hôpital de Cery.

**Le 2<sup>e</sup> forum d'ARCOS sur les Soins palliatifs a été fixé au**

**Jeudi 16 décembre**

**Des précisions vous parviendront ultérieurement.**

**Psychiatrie communautaire** : *L'expérience-pilote d'accueil temporaire en EMS psychiatrique* (ATP) se terminera fin juin de cette année et sera assortie d'une évaluation qui permettra de juger des résultats de cette nouvelle forme de prise en charge, d'en montrer les bénéfices et les limites. Il sera également nécessaire de négocier avec l'Etat la poursuite du financement de l'ATP.

**Un dispositif de liaison-orientation basé à l'Hôpital de Cery** verra le jour dans le courant de l'année. Il permettra de soutenir les patients lorsqu'ils quittent l'hôpital, d'organiser le relais avec les partenaires concernés, médecins, soins à domicile, en particulier.

**Hygiène, prévention et contrôle de l'infection (HPCI)** : L'augmentation du nombre de patients infectés par des germes résistants aux antibiotiques (MRSA) donne lieu à un projet de mise en place d'une cellule de coordination des actions qui seront développées au niveau du réseau en concertation avec la toute nouvelle

Unité cantonale de coordination HPCI.

**La démarche Qualité du Boum-Brio** (appelée « Mise au point des procédures ») sera terminée cette année.

**Le projet Courts séjours**, qui n'avait pas été entrepris en 2003, va démarrer cette année. Il s'agira prioritairement de repreciser les modalités de fonctionnement des lits de courts séjours urgents situés à Clémence, Béthanie, l'Orme, ainsi qu'à Haute Combe (Pré Pariset).

## Sites Web d'ARCOS et du Boum-Brio

Depuis peu, ARCOS et le Boum-Brio disposent d'un site web : [www.arcosvd.ch](http://www.arcosvd.ch) et [www.boum-brio.ch](http://www.boum-brio.ch). Vous y trouvez de nombreuses informations : présentations des activités, missions, filières et projets, liste des membres, dernières nouvelles du réseau, articles de presse, documents et publications.

## Activités 2003 du Boum-Brio : des chiffres en augmentation

Le nombre de demandes pour des lits de long séjour a augmenté de 10% en 2003. Le Boum-Brio a en effet reçu 1'387 demandes en 2003, alors qu'il en a reçu 1'265 en 2002.

Quant au nombre de lits annoncés, il a passé de 850 à 924.

Malgré cette augmentation, l'écart entre le nombre de demandes et le nombre de lits annoncés s'est creusé : on comptait chaque mois en moyenne 34 demandes en plus du nombre de lits annoncés en 2002, cet écart a passé à 39 en 2003.

Les courts séjours organisés par le Boum-Brio ont également augmenté : on en comptait 562 en 2003 (536 en 2002).

## Rapports annuels des membres d'ARCOS

**Vos rapports annuels contiennent de nombreuses informations qui nous sont utiles. Merci de penser à nous mettre sur votre liste de diffusion.**

## Haute Combe : les lits de court séjour sont bien utilisés

Le premier bilan de l'ouverture des lits de court séjour à Haute Combe est positif. 35 personnes ont été admises durant les mois de septembre à février. La presque totalité venait du domicile via le CMS, comme cela avait été prévu dès le départ.

La Fondation Pré Pariset avait obtenu l'accord du Service de la santé publique d'ouvrir 10 lits de court séjour dans cette maison située à proximité immédiate de la fondation. Un projet avait été élaboré d'entente entre le Boum-Brio et la direction Pré Pariset qui prévoyait que ces lits (6 pour commencer) seraient prioritairement destinés aux personnes à domicile, généralement suivies par les CMS et que la gestion en serait confiée au Boum-Brio.

## Courts séjours : les dépliants ont été réactualisés

Suite aux décisions du SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) de modifier les règles de prise en charge financière des courts séjours, le dépliant qu'un groupe de travail d'ARCOS avait mis au point a été actualisé.

La nouvelle version est en cours d'envoi à tous les EMS et aux services concernés (CMS, Boum-Brio, CTR, en particulier).

Dorénavant, les bénéficiaires de courts séjours devront payer 60 francs par jour, sauf les personnes disposant d'une fortune inférieure à 100'000 francs ou au bénéfice des PC, qui paieront 40 francs par jour.

Des stocks supplémentaires peuvent être demandés au secrétariat général.

## 2<sup>e</sup> Cours de l'IEMS sur les réseaux

**L'Institut d'économie et de management de la santé (IEMS) organise pour la 2<sup>e</sup> fois le cours « Coopération, réseaux, filières ».**

Programme et conditions à l'adresse [www.hec.unil.ch/iems/Formation\\_continue/Reseaux](http://www.hec.unil.ch/iems/Formation_continue/Reseaux), ainsi qu'au n° de téléphone 021/314.39.72 et par e-mail : Sylvie.Barbera@hospsvd.ch.